

Le Mercredi 10 juillet deux mille treize, à 18 H 15, les Conseillers Municipaux se sont réunis en leur lieu habituel sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY, suite à la convocation envoyée le 03 juillet 2013.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Catherine VEROVE, Martine BIGOT, Messieurs Marc BOUTROY, Didier HAMY, Louis KALTENBACH, Bruno FLAMENT, Mr William ALLART

ETAIT ABSENT EXCUSE : Monsieur Sébastien CHENAULT.

La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Le compte rendu de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité des présents.

Suite à la consultation lancée pour les travaux de réhabilitation de la rue « Le CAP » attribution du marché.

La commission d'appels d'offres s'est réunie le 04 juillet 2013.

Ont répondu :	1) EUROVIA	90 862.90 € HT
	2) MARMIN	8 345.00 € HT
	3) EIFFAGE	88 281.20 € HT
	4) COLAS	79 832.85 € HT

Après analyse des offres, il apparaît que les entreprises ont répondu pour les mêmes prestations et qu'aucune erreur n'a été relevée.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise COLAS qui est la moins disante soit :

79 832.85 € HT et 95 480.08 TTC.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents.

Communauté de Communes du Sud Ouest du Calaisis

Modification des statuts (compétence dans le cadre de la pratique sportive)

Par décision du 10 avril 2013 le conseil communautaire a décidé une extension des compétences de la CCSOC en ajoutant dans le bloc de compétences facultatives un groupe de compétences défini comme suit :

Sport :

- Mise en œuvre d'actions d'animation et de promotion des activités sportives
- Mise en œuvre d'actions en faveur de l'apprentissage de la natation des scolaires

Proposition adoptée à l'unanimité des présents.

Composition de l'Assemblée délibérante de la CCSOC à l'issue des élections municipales de 2014.

Afin de maintenir deux sièges minimum dans chaque commune, le conseil communautaire propose de retenir 28 conseillers avec la répartition suivante :

Communes	Population INSEE Municipale 2013 (Décret du 27 décembre 2012)	Proposition avec accord pour une répartition libre et 25 % de sièges supplémentaires
Les Attaques	1 979	5
Bonningues-lès-Calais	634	3
Escalles	301	2
Fréthun	1 135	4
Hames-Boucres	1 431	4
Nielles-lès-Calais	237	2
Peuplingues	697	3
Pihen-lès-Guînes	483	2
Saint-Tricat	668	3
Total	7 565	28

Adopté à l'unanimité.

Attribution de compensation 2013

Le conseil communautaire du 10 avril 2013 a adopté la répartition entre les 9 communes. Adopté à l'unanimité des présents.

Dotation de solidarité communautaire

Approbation pour l'encaissement de 4 611.00 €.

Répartition et reversement du FPIC

(fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales)

Au titre du FPIC, la commune d'Escalles devra reverser à l'Etat la somme de 7 714.00 €.

Adopté à l'unanimité.

Délibérations modificatives

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour équilibrer les comptes il faut prévoir des mouvements de crédits internes.

Il propose 3 délibérations modificatives.

DM N° 4	DM N° 5	DM N° 6
022 : - 3300.00 €	775 : - 200.00 €	020 : - 250.00 €
73925 : + 3300.00 €	7325 : + 200.00 €	040 : + 250.00 €

Election d'un délégué au Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale

Monsieur Louis KALTENBACH seul candidat a été élu à l'unanimité.

Recensement 2014 (16 janvier => 15 février)

nomination d'un coordonnateur communal

embauche d'un agent recenseur

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune doit être recensée entre le 16 janvier et le 15 février 2014.

Pour ce faire, il y a lieu de nommer un coordinateur communal et de créer un poste d'agent recenseur.

Après discussion, l'Assemblée à l'unanimité des présents accepte de nommer Madame Nathalie POIRET comme coordinateur communal.

Et de créer un poste d'agent recenseur.

L'agent recenseur sera nommé par un arrêté du Maire.

information PLU – SCOTT comptes fonciers

Le PLU a été approuvé le 27 juin 2013. une publicité dans la presse doit paraître
Et les recours sont possibles pendant deux mois.

Le SCOT a été arrêté le 28 juin 2013 et sera approuvé en fin d'année.

L'Etat nous impose la mise en place de comptes fonciers qui devront être
enclenchés après l'approbation du SCOT.

Soit en janvier 2014.

La Commune d'Escalles aura un droit de surface constructible de 10375 m²
soit 15 logements pour vivre jusqu'en 2027.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que tous les permis qui seront
délivrés avant le 31 décembre 2013 ne seront pas comptabilisés.

Il propose de réfléchir rapidement sur l'aménagement de la zone AU qui
pourrait être autorisée avant le 31 décembre 2013 si chacun y met de la bonne
volonté.

Si tel n'est pas le cas : il faudra abandonner l'aménagement de cette zone car
elle consommerait la totalité de notre dotation et nous serions dans l'obligation
de refuser tous les autres permis jusqu'en 2027.

Il informe l'Assemblée que 2 promoteurs réfléchissent sur le devenir de cette
zone, soit STILNORD et HABITAT 62/59.

Dans le courant du mois d'août, une proposition sera faite.

Viabilisation du terrain derrière école

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur HERBIN de la SEMPACO qui
proposera prochainement un avant projet.

La signature pour l'achat de terrain avec Monsieur et Madame VIEILLARD
est envisagée pour la première quinzaine de septembre 2013.

Questions diverses

La débroussailleuse est en panne, vu le coût de la réparation, une machine
neuve sera achetée pour 720 €.

Un gyrobroyeur d'occasion a été acheté à la Mairie de les Attaques pour 500 €.

L'achat d'une saleuse est en cours.

Madame VEROVE demande des précisions sur le changement de compagnie du
transport par bus. C'est l'entreprise CAT qui a remporté l'appel d'offres.

Fin de la séance 20h00.